

LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE AU MEXIQUE : OÙ EN EST LA RÉFORME DE L'ÉLECTRICITÉ ?

Gérald Cadet

Janvier 2003

Peu après son élection, le président Fox avait promis de revoir la politique énergétique mexicaine, tout en garantissant à la population qu'il ne privatiserait pas les actifs de l'État. Deux ans plus tard, qu'en est-il de cette promesse ? Alors que le pays ne cesse d'augmenter ses importations de gaz naturel afin de couvrir les besoins d'industries extrêmement énergivores ; que les manchettes concernant Pemex se sont surtout centrées sur les détournements de fonds au profit de la campagne électorale du PRI en 2000 ; et que la Commission Fédérale de l'Électricité (CFE) et *Luz y Fuerza del Centro* (LFC), les deux monopoles d'État contrôlant l'électricité au pays, éprouvent de plus en plus de difficultés à satisfaire la demande et à financer les investissements nécessaires à l'augmentation de leurs capacités productives, nous constatons que cette promesse est loin d'être respectée.

La question de l'énergie au Mexique en 2002 n'est pas de savoir s'il doit y avoir une réforme ou non : presque tous les acteurs s'accordent pour dire qu'un changement est indispensable. Toutefois, les tensions naissent lorsqu'il s'agit de déterminer quelle réforme doit être adoptée par les autorités politiques. En fait, la problématique centrale a trait aux rôles respectifs que devraient assumer l'État mexicain et le secteur privé dans une éventuelle réorganisation du secteur énergétique. D'un côté se trouvent le patronat et les grandes entreprises qui ne cessent de demander l'ouverture des marchés du gaz naturel et de l'électricité à la concurrence ; de l'autre, l'État mexicain, dépendant des revenus que lui procure le monopole de ces secteurs. En effet, à elle seule la pétrolière Pemex rapporte bon an mal an plus de 30% des revenus de l'État fédéral (tableau 1) ; si on additionne à cela ce que lui rapporte le monopole de l'électricité, on comprend mieux les hésitations du gouvernement et des partis politiques à procéder à une réforme en profondeur.

Si, pour le moment, il n'est nullement question de revoir l'implication du secteur privé dans le pétrole, ce n'est pas nécessairement le cas pour le gaz naturel et l'électricité. Selon la Concamin, le secteur énergétique mexicain dans son ensemble nécessitera des investissements d'environ 140\$ milliards US au cours des 10 prochaines années.¹ Puisque le gouvernement fédéral n'a pas les moyens de consacrer une telle somme au secteur énergétique, le concours du secteur privé apparaît presque inévitable. Alors que plusieurs entreprises nationales et étrangères attendent un geste du gouvernement en ce sens, la décision de la Cour Suprême déclarant inconstitutionnelle la vente d'électricité par des particuliers à la CFE est venue refroidir les visées du secteur privé.²

Le débat le plus important actuellement ayant trait à la réforme de l'électricité, nous lui accorderons plus d'importance. Il importe néanmoins de s'arrêter brièvement aux enjeux entourant le gaz naturel.

La réforme du gaz naturel

La question du gaz naturel est intimement liée à celle de l'électricité puisque deux des plus grands consommateurs du pays sont la CFE et LFC. Le problème qui se pose à l'industrie est double : d'une part, on prévoit une croissance des importations de l'ordre de 600% au cours des quatre prochaines

¹ *La Jornada*, 29 mars 2002.

² Les réformes de 1992 et de 1997 permettaient aux producteurs d'énergie indépendants (PIE) de vendre leurs surplus à la CFE. Toutefois, en avril 2002, la Cour Suprême déclarait inconstitutionnels les articles 127 et 128 de la Loi du Service Public de l'Énergie Électrique qui permettaient aux PIE de fonctionner. La Cour a jugé ces dispositions contraire à l'article 27 de la Constitution qui stipule que seul l'État peut générer de l'électricité pour le service public.

années – étant donné la faible production nationale et l'augmentation de la demande, surtout de l'industrie électrique - ce qui implique une importante sortie de capitaux ; d'autre part, le gouvernement n'a pas encore pris la décision d'accroître l'exploration, l'exploitation et la production de gaz naturel, ce qui aurait pour effet d'atténuer, voire d'éliminer, la nécessité d'importer des États-Unis.

Le gouvernement prévoit introduire la question de la réforme du gaz une fois que la réforme de l'électricité aura été enclenchée. L'objectif de l'exécutif mexicain est d'ouvrir la recherche et l'exploration du gaz naturel au secteur privé, un domaine jusqu'ici réservé à l'État à travers Pemex.³ Cette option représenterait une extension du rôle des entreprises privées, limité jusqu'à maintenant à la construction et l'opération d'infrastructures énergétiques, services qu'elles fournissent au gouvernement. Un des moyens envisagés d'impliquer davantage le secteur privé pourrait être les contrats de services multiples (CSM), grâce auxquels une entreprise réaliserait les travaux d'exploration et d'exploitation de gaz naturel ; les investissements de même que les risques encourus seraient du ressort de l'entreprise. Toutefois, en juillet dernier, les législateurs bloquèrent le projet, cher à Pemex, afin de le réviser.

Une des raisons pour lesquelles Pemex veut mettre sur pied les CSM est de réduire les importations de gaz naturel, et de freiner par là la sortie de devises, estimée à 1.3\$ milliards US par année d'ici 2006. Cette stratégie permettrait non seulement d'impliquer le secteur privé dans la production de gaz, mais diminuerait également la dépendance externe du pays, alors que le déséquilibre s'accroît entre la demande et la production nationale. En 2000, la production couvrait 89% de la demande ; en 2009, ce pourcentage passera à 76% selon les estimations. Selon les évaluations du Ministère de l'Énergie, durant cette période la demande croîtra à un taux de 9,2% annuellement alors que l'offre croîtra à un taux de 7,2%, ce qui laisse à anticiper des importations annuelles de l'ordre de 19,4%.⁴

Plusieurs entreprises étrangères se préparent à participer aux appels d'offres du gouvernement ; pour le moment, elles se positionnent en augmentant leurs investissements dans le pays (construction de gazoduc, participation minoritaire dans des entreprises mexicaines) et en nouant des alliances avec des entreprises mexicaines. Leur participation se limite à la distribution du gaz naturel pour le moment, mais elles espèrent jouer un rôle accru suite aux possibles réformes. Les principales entreprises étrangères évoluant dans ce domaine au Mexique sont française (Gaz de France), Belge (Tractebel), Espagnole (Gaz Natural de México) et américaines.

Une récente étude publiée par la CEPAL souligne que l'ouverture du gaz naturel à l'initiative privée renferme quelques risques : l'entrée de

capitaux étrangers forcera le gouvernement mexicain à négocier avec des interlocuteurs puissants, bénéficiant de l'appui de leur gouvernement ; éventuellement, la pression sur le gouvernement mexicain afin qu'il approfondisse les réformes dans le secteur énergétique, jusqu'à ouvrir l'exploration pétrolière au secteur privé, augmentera ; la rente que procure le gaz naturel ne restera plus aux mains de l'État ; une telle mesure entraînera sûrement des difficultés dans l'établissement des critères de concurrence dans la mesure où on ne sait pas exactement quels types d'hydrocarbures seront découverts ; finalement se pose la question de la répartition des coûts et des bénéfices entre l'État et les entreprises privées. Toutefois, la Cepal note que le Mexique pourrait tirer certains avantages d'une ouverture : cela pourrait générer un rapide et important flux d'investissements étrangers ; le Mexique bénéficierait également de la rente de ces entreprises obtenue des gisements étrangers ; à court terme, l'ouverture pourrait avoir des conséquences positives sur les équilibres macroéconomiques du pays.⁵

En fait, les choix du Mexique se réduisent à deux options selon la CEPAL : soit une réforme du régime fiscal de Pemex, permettant ainsi à l'entreprise de disposer des ressources financières nécessaires pour investir, soit l'entrée du secteur privé dans la recherche et l'extraction du gaz naturel. Pour le moment, le gouvernement n'a pas encore décidé laquelle de ces options privilégier.

La réforme de l'électricité

La réforme de l'électricité, qui s'annonçait comme un des éléments centraux de la politique du gouvernement Fox, n'a pas vu le jour en 2002, malgré la nouvelle initiative présentée par l'exécutif le 16 août 2002. Outre l'opposition systématique du PRI et du PRD, deux autres facteurs expliquent pourquoi cette réforme tarde : le ralentissement économique, qui a réduit la demande d'électricité de la part des consommateurs les plus importants (voir tableau 4), alors que le taux de croissance s'est avéré négatif pour la première fois depuis 1995. L'autre facteur est le débat puis le rejet de la réforme fiscale, qui a occupé l'attention des législateurs tout au long de 2001.

Après le rejet par la Chambre des députés du projet de réforme présenté par l'exécutif, il n'est pas certain que celle-ci ait lieu en 2003, malgré les appels incessants des représentants du secteur privé pour une réforme rapide et en profondeur de l'industrie. En effet, les élections législatives prévues pour juillet 2003 rendront impossible toute discussion sérieuse quant au changement constitutionnel nécessaire à la réforme. Nous sommes donc confrontés à une situation où presque tous veulent un changement, mais où presque personne ne s'entend sur la nature des transformations à effectuer. Quelle est donc la problématique générale de la question électrique, qui

³ Reforma, 19 août 2002

⁴ Banque Bancomer, Informe Económico / Economic Report, janvier 2001, p.48.

⁵ Cepal-Olade, *Retos y posibles soluciones para el sector energético mexicano*, Cepal : Mexico, 2001.

sont les acteurs en présence et à quoi peut-on s'attendre dans les mois à venir ?

La situation actuelle

En dix ans, soit de 1992 à 2001, la consommation d'électricité a crû de plus de 61%, passant de 97,5 millions de mégawatts/heure (MWh) à 157,2 millions de MWh (tableau 4). Alors que la capacité installée s'élevait à 32 559 Mw en 2000, la CFE prévoit que 56 547 MW seront nécessaires en 2010 afin de répondre à la demande. Pour atteindre une telle capacité de production, des investissements annuels de 56,4 milliards de pesos seront requis sur une période de 10 ans. Cependant, la CFE ne disposera que d'environ 18,4 milliards de pesos annuellement, d'où un manque de 38 milliards de pesos par année.⁶ Se pose donc la question suivante : comment assurer ces investissements de la manière la plus efficace possible ? Là aussi, le gouvernement devra choisir entre deux options : améliorer la structure actuelle, et ainsi préserver le monopole de l'État, ou adopter un mode d'organisation et de régulation basé sur les forces du marché.

Étant donné que la réforme doit faire l'objet d'un accord politique entre les partis - compte tenu de la distribution des forces au Parlement et au Sénat - et qu'en 2003, les élections législatives de juillet accapareront la moitié de l'année, il apparaît douteux qu'une réforme voit le jour en cette année.

La nécessité de fournir un cadre juridique plus sécuritaire, afin d'éliminer l'incertitude née de la récente décision de la Cour Suprême semble faire consensus.

Position des acteurs politiques

- Exécutif/ PAN

La question centrale du débat entourant la réforme de l'électricité est la même que celle concernant le débat sur la réforme énergétique en général : quel devrait être le rôle de l'État et du secteur privé dans l'industrie électrique mexicaine ? C'est en grande partie pour répondre à cette question que le Ministre de l'Intérieur (*Secretario de Gobernación*), Santiago Creel, présenta le projet de réforme gouvernemental. Cinq éléments constituent la base du projet : la réforme des articles 27 et 28 de la Constitution ; les réformes et ajouts à la Loi du Service Public de l'Énergie Électrique (LSPEE) ; les réformes et ajouts à la Loi de la Commission Régulatrice de l'Énergie (CRE) ; l'expédition de la Loi Organique de la CFE ; l'expédition de la Loi

Organique du Centre National de Contrôle de l'Énergie (CENACE).⁷

Le plus grand changement qu'introduit ce projet est le transfert juridique du monopole de l'État de la Constitution aux textes de loi. La réforme évoquée, tout en reconnaissant le rôle important, pour ne pas dire fondamental, de la CFE, vise à déréglementer le marché domestique et ouvrir le marché à la compétition. Ces mesures, tout en augmentant, théoriquement, l'efficacité de la CFE, introduirait un aspect compétitif dans la livraison du service électrique. Ainsi, il est envisagé de créer un bureau de génération sous l'autorité d'un nouvel organisme, le CENACE.

L'argument de l'exécutif pourrait s'énoncer de la manière suivante : compte tenu des prévisions à la hausse de 35% de la demande d'électricité pour la période 2002-2006⁸, il sera indispensable pour le pays d'augmenter ses capacités de génération, de transmission et de distribution afin de garantir la croissance économique du Mexique. En ne procédant pas à une réforme de l'électricité, le pays risque de ruiner la croissance économique, car l'électricité en représente un élément clé. Au cours des dernières années, la demande d'électricité a crû plus rapidement que le PIB et la capacité de génération.

Toutefois, le plan présenté par l'exécutif présente certaines limites : premièrement, la promesse du président Fox de ne pas privatiser les actifs de l'État limite les options du gouvernement ; deuxièmement, la population en général se méfie de la participation du secteur privé dans le secteur (scandales financiers aux États-Unis, les précédentes privatisations réalisées par le gouvernement, etc.) ; troisièmement, les précédents en Californie, en Argentine et au Brésil jettent un doute sur l'efficacité des privatisations ; quatrièmement, les dépenses et revenus de la CFE et de LFC sont à ce point intégrés au contrôle des finances publiques qu'il est impossible de les en séparer, en raison du faible niveau des revenus gouvernementaux ; finalement, le processus n'inclut pas les syndicats, ce qui handicape une restructuration de fond de la CFE ou de LFC.⁹

Le plan de l'exécutif peut être qualifié de fragmentaire dans la mesure où il ne règle pas les questions suivantes : il ne résout que partiellement la question du financement du secteur électrique ; il diffère l'implantation d'un cadre institutionnel garantissant le libre accès et un bureau de génération transparent ; il consacre dans la loi le rôle de la CFE en tant qu'outil de contrôle des finances publiques, ce qui limiterait fortement la marge de manœuvre du conseil d'administration ; les restrictions empêchant une concurrence équitable entre le service public et le secteur privé ne sont pas éliminées ; l'indépendance

⁶ Luis G. Fonseca et al., "Reforma eléctrica: Elementos para una solución responsable", in *Red Energética*, 1^{ère} année, no. 5, novembre 2002, p.3, <<http://www.mexenergy.com/RedEnergetica/RedEnergetica-0205.PDF>>

⁷ Luis G. Fonseca et al., "La iniciativa de Fox: Una solución mínima", in *Red Energética*, 1^{ère} année, no. 4, novembre 2002, <<http://www.mexenergy.com/RedEnergetica/RedEnergetica-0204.PDF>>

⁸ CFE, Desarrollo del mercado eléctrico, 1996-2010, <<http://www.cfe.gob.mx/>>

⁹ Luis G. Fonseca et al., "La iniciativa de Fox: Una solución mínima", *op. cit.*

de l'organisme de réglementation, la CRE, n'est pas renforcée.¹⁰

- - PRI / PRD

Les partis d'opposition, comme il fallait s'y attendre, se sont opposés à la proposition de l'exécutif, bien que celle-ci soit similaire au projet présenté par le PRI en 1999. Il est important de comprendre leur position dans la mesure où aucune réforme du secteur ne pourra être envisagée sans leur accord respectif.

Pour le PRI, l'électricité doit demeurer un service public et en aucun cas ne doit être transférée au secteur privé. Cette position, qui ressort clairement du projet de réforme présenté en mars 2002, contraste avec la position du parti lorsqu'il était au pouvoir. En effet, en février 1999, le président Zedillo avait proposé d'amender les articles 27 et 28 de la Constitution afin de permettre l'entrée du secteur privé dans l'industrie.¹¹ À l'époque, les nécessités en matière d'investissement (plus de 250 milliards de pesos sur 10 ans), les changements technologiques, de même que les exemples de privatisations à travers le monde justifiaient cette décision. Le PRI, malgré un désaccord initial, s'était rallié quelques mois plus tard à la proposition de Zedillo. Cependant, l'apre opposition des syndicats, ainsi que l'approche des élections générales ont reporté le projet aux calendes grecques.¹²

Selon les orientations actuelles du PRI toutefois, l'établissement d'un libre marché ne représente pas la solution à adopter, loin de là. La planification centralisée constitue une meilleure solution ; de plus, celle-ci doit être le fait de l'État fédéral, sans la participation du secteur privé. Dans son projet de réforme, le PRI propose une nouvelle loi du service public de l'énergie électrique qui maintiendrait le contrôle total et permanent de la fourniture de l'électricité aux mains de l'État ; celui-ci serait obligé de pourvoir ce service public de telle manière à ce qu'il contribue à l'indépendance énergétique nationale.

Dans cette optique, il conviendrait donc de renforcer le rôle de la CFE afin que celle-ci puisse disposer des ressources que requiert l'augmentation de l'offre d'électricité. En corollaire, le rôle des producteurs particuliers ne doit pas être accru, puisque cela serait incompatible avec l'indépendance énergétique du Mexique. Le rôle de la CRE serait aussi revu, puisque elle deviendrait un organisme décentralisé, dont l'une des attributions serait la fixation des tarifs.

Si la proposition du PRI renferme quelques aspects positifs, le renforcement de l'indépendance de la CRE notamment, elle souffre de plusieurs carences. D'une part, elle ne résout pas l'incertitude

juridique née de la décision de la Cour Suprême : elle n'en fait d'ailleurs pas mention. D'autre part, il n'y a pas d'effort pour réduire les coûts d'opération de la CFE, ni pour améliorer son efficacité. Ensuite, la proposition suppose que les investissements proviendraient du gouvernement, alors que celui-ci ne dispose manifestement pas des sommes mentionnées précédemment. En outre, le PRI estime que l'État pourra augmenter les tarifs, à travers la CRE, sans encourir un coût politique et social, ou que la CFE pourra s'endetter afin de réaliser les investissements nécessaires et ce, toujours dans les conditions optimales, sans que cela n'affecte la capacité générale d'emprunt du gouvernement fédéral.¹³

Le PRD a présenté deux projets de réforme du secteur électrique en 2002, l'un en février et l'autre en mars, dont les points saillants sont les suivants : préservation du service public de l'électricité, ce qui signifie le renforcement du rôle de l'État ; les actifs de génération, le réseau de transmission, de même que la distribution demeurent aux mains de l'État ; création d'une nouvelle structure déconcentrée chargée de la planification et de la formulation de la politique énergétique nationale ; retrait de l'autonomie de décision de l'exécutif en matière de nomination des dirigeants de la CFE.

La proposition du PRD, en plus de ne pas opérer de réforme structurelle de l'industrie, souffre des mêmes problèmes que celle du PRI : elle ne règle pas la question du financement de l'industrie ; elle ne fournit aucun stimulus en vue d'améliorer l'efficacité de l'industrie ni de diminuer les coûts ; finalement, elle n'élimine pas l'incertitude juridique.¹⁴

En somme, le PRI et le PRD souhaiteraient le statu quo. En effet, leurs propositions n'envisagent pas de changements aux articles 27 et 28 de la Constitution ; elles maintiennent l'exclusivité de l'État dans la provision du service public de l'électricité et n'augmentent pas le rôle du secteur privé ; elles cherchent à renforcer le service public en octroyant davantage d'autonomie à la CFE et à LFC ; finalement, elles supposent toutes les deux qu'il sera politiquement et socialement faisable d'augmenter les tarifs d'électricité afin de maintenir l'exclusivité de l'État.

- Les autres acteurs

Deux autres groupes d'acteurs sont impliqués dans la question de la réforme de l'électricité : d'une part, on retrouve les syndicats et la population en général, et d'autre part, le secteur privé. Une grande majorité de Mexicains, échaudés par les privatisations précédentes, croient qu'une

¹⁰ Idem

¹¹ L'article 27 de la Constitution mexicaine stipule que la production d'électricité est du domaine exclusif de l'État.

¹² Emilio Caballero Urdiales, *La Reforma al Sector Eléctrico de México*, http://www.energia.org.mx/analisis_y_opinion/2001/05/caballero.html>

¹³ Luis G. Fonseca et al., "La iniciativa del PRI : El costo de la exclusividad", in *Red Energética*, 1^{ère} année, no. 2, septembre 2002,

<<http://www.mexenergy.com/RedEnergetica/RedEnergetica-0202.PDF>>

¹⁴ Luis G. Fonseca et al., "Las iniciativas del PRD : Reforma de gobierno, no de estructura", in *Red Energética*, 1^{ère} année, no. 3, octobre 2002, <http://www.mexenergy.com/RedEnergetica/RedEnergetica-0203.PDF>>

privatisation de l'électricité conduira à une augmentation des tarifs, davantage de mises à pied, de plus hauts profits pour les nouveaux propriétaires, sans améliorer pour autant le service à la population. Par ailleurs, bien que les clients résidentiels ne représentent pas les plus grands consommateurs d'électricité, c'est le groupe qui coûte le plus cher compte tenu du niveau de subventions qu'accorde le gouvernement fédéral : entre 1994 et 2002, les subventions sont passées de 57% à 66% de la facture d'électricité, avec une pointe à 75% en 1996.¹⁵ On comprend mieux pourquoi ce groupe est réticent à l'idée d'une privatisation de l'industrie.

Les syndicats constituent également un groupe opposé à toute idée de réforme. Ils ont fortement contribué au rejet de la proposition de Zedillo en 1999 et adoptent sensiblement la même attitude quant à la proposition de l'exécutif. Selon les syndicats, toute initiative visant la privatisation, totale ou partielle, de l'industrie électrique équivaut à la perte de contrôle de l'une des industries stratégiques du pays et représente une atteinte à la souveraineté. Le Syndicat mexicain des électriciens, le principal syndicat de l'industrie, reconnaît qu'il existe un grave problème de financement du secteur ; cependant, il ne croit pas que la solution passe par la privatisation. Selon lui, une moindre ingérence de la part du Ministère des finances, couplée à une plus grande autonomie d'action de la CFE, résoudraient le problème.

Le secteur privé, qui inclut les investisseurs et les possibles PIE, tient une position diamétralement opposée à celle des syndicats. Les grandes entreprises du pays sont en même temps les plus grands consommateurs d'électricité (voir tableau 4) ; certaines de ces entreprises produisent elles-mêmes leur propre électricité, et seraient donc en première ligne advenant une ouverture du marché de l'électricité. Selon le secteur privé, s'il n'y a pas de réforme en profondeur de l'industrie, en même temps qu'une diminution de l'incertitude juridique, les investisseurs potentiels, surtout les FMN de l'énergie, délaisseront le Mexique et investiront ailleurs. Pour le secteur privé, un accès à la génération ne suffit pas ; les producteurs potentiels devront également avoir accès au transport et à la distribution de l'électricité. Ce qui est recherché en somme est une ouverture complète de l'industrie à la concurrence, la seule voie qui permettrait d'attirer les investissements nécessaires afin de combler la demande des prochaines années. Une ouverture du marché de l'électricité au secteur privé aurait pour conséquences de réduire l'endettement public (dû à la charge financière que représente la gestion de ces entreprises), d'éliminer les restrictions à la productivité et de renforcer la croissance économique.¹⁶

Le secteur privé ne préconise pas la disparition de la CFE ; simplement, il souhaiterait que son rôle soit redéfini. La crainte est que si la CFE n'est pas

réformée, et compte tenu de ses capacités de génération, elle exercera un pouvoir de marché néfaste sur la compétition, forçant une concurrence à la baisse sur les prix dans l'éventualité d'un marché ouvert. L'autre question qui se pose est celui des subventions : que fera le gouvernement des subventions à la population ? C'est une question qui mérite d'être posée, dans la mesure où celles-ci sont passées de 30,3 milliards de pesos en 1998 à 44,1 milliards en 2001. Étant donné que leur abolition n'est pas encore à l'ordre du jour, les entreprises croient que les subsides gouvernementaux bénéficieraient davantage à la CFE qu'aux producteurs privés.

Conclusion : à quoi peut-on s'attendre ?

Étant donné que la réforme de l'électricité n'a pu être décidée avant la fin de la session parlementaire de décembre, il apparaît difficile de croire que celle-ci verra le jour en 2003, tant les députés ne voudront pas s'aliéner les électeurs. S'il devait y avoir une réforme, il ne serait pas surprenant qu'un certain niveau de privatisation soit envisagé, mais il ne saurait être question d'une privatisation totale. En outre, les capacités publiques de génération ne pourront faire l'objet de privatisation.

Le gouvernement fédéral se trouve donc devant une situation pratiquement inextricable : créer un marché de génération de l'électricité compétitif, tout en retenant la propriété de la quasi totalité de la capacité de génération actuelle. Par ailleurs, s'il n'y a pas de réforme en profondeur du secteur de l'électricité, l'État devra tout de même réduire l'incertitude juridique qui touche le secteur, étant donné que le secteur privé représente actuellement plus de 10% de la production totale.¹⁷ Car, tant que le vide juridique ne sera pas résolu, il ne saurait être question d'une plus grande implication du secteur privé dans le secteur énergétique mexicain.

Principaux sigles utilisés

CFE : Commission Fédérale d'Electricité
Concamin : *Confederación Nacional de Cámaras Industriales* Confédération nationale des chambres d'industrie
FMN : Firmes multinationales
LFC : Luz y Fuerza del Centro, Compagnie d'électricité de la vallée de Mexico
PAN : Partido Acción Nacional
Pemex : Petroleos Mexicanos
PIE : producteurs indépendants d'électricité
PRD : Partido de la Revolución Democrática
PRI : Partido Revolucionario Institucional

Sites à consulter :

<http://www.mexenergy.com/RedEnergetica.htm>
<http://www.energia.org.mx/>
<http://www.cfe.gob.mx/>
<http://www.pemex.gob.mx/>

¹⁵ <http://www.cidac.org/ingles/researchers/cesar_hernandezoctubre1-02.htm>

¹⁶ Banque Bancomer, Informe Económico / Economic Report, août 2002, p.36.

¹⁷ Banque Bancomer, Informe Económico / Economic Report, août 2002, p.33.

Tableau 1 : Production de pétrole, 1992-2002

Année	Production d'hydrocarbures liquides ^a	Revenus ^b	Rendement avant impôts ^b	Impôts payés ^b	Revenus totaux du gouvernement ^b	Part des revenus gouvernementaux
1992	3 116	77 740	45 150	41 837	212 221	24.0 %
1993	3 128	84 202	47 449	44 424	194 813	27.1 %
1994	3 138	100 300	58 177	54 851	215 301	27.2 %
1995	3 062	161 547	102 396	92 587	283 195	35.3 %
1996	3 277	235 820	161 467	144 972	392 566	37.6 %
1997	3 410	269 507	167 431	159 485	503 554	36.0 %
1998	3 498	265 749	141 748	151 887	545 176	31.4 %
1999	3 343	344 979	190 598	208 826	674 348	31.1 %
2000	3 450	478 688	273 650	293 768	866 231	37.0 %
2001	3 127	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
2002	3 588 ^c	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

a : comprend le pétrole brut et les liquides du gaz naturel; en milliers de barils par jour

b : en millions de pesos c : moyenne jusqu'en novembre 2002

Source : Pemex, <<http://www.pemex.gob.mx/>>

Tableau 2 : Production et consommation de gaz naturel, 1992-2002 (en milliers de pieds cube/jour)

Année	Production de gaz naturel	Gaz non-associé	Gaz associé	Importations	Consommation totale
1992	3 584	559	3 025	N/A	N/A
1993	3 576	483	3 093	N/A	N/A
1994	3 625	517	3 108	1 251	4 876
1995	3 759	605	3 154	1 729	5 488
1996	4 195	717	3 478	837	5 032
1997	4 467	837	3 631	1 150	5 617
1998	4 791	1 087	3 703	1 532	6 323
1999	4 791	1 265	3 526	1 489	6 280
2000	4 679	1 299	3 380	2 314	6 993
2001	4 511	1 271	3 240	2 922	7 433
2002a	4 422	1 303	3 119	5 704	10 126

a : jusqu'en septembre 2002

Source : Pemex, <<http://www.pemex.gob.mx/>> pour la production nationale ; Ministère de l'énergie, <<http://www.energia.gob.mx/>> pour les statistiques d'importations

Tableau 3 : Nombre de clients de la CFE, 1992-2001

Année	Résidentiel	Commercial	Services	Agricole	Moyenne industrie	Grande industrie	Total
1992	15 842 434	1 919 920	69 249	78 085	64 864	308	17 974 860
1993	16 493 685	1 974 841	73 209	79 103	69 206	331	18 690 375
1994	17 157 212	2 044 076	78 006	80 861	73 657	353	19 434 165
1995	17 807 637	2 093 311	83 264	80 830	78 068	387	20 143 497
1996	18 292 999	2 123 452	85 256	82 643	82 760	408	20 667 518
1997	18 907 251	2 214 174	91 722	85 488	88 460	436	21 387 531
1998	19 562 076	2 298 949	108 470	88 643	96 059	461	22 154 658
1999	20 235 689	2 367 383	115 573	91 905	105 890	497	22 916 937
2000	21 055 344	2 491 681	122 987	93 672	116 836	533	23 881 053
2001	21 872 288	2 621 865	131 376	96 520	127 962	558	24 850 569

Source : Commission Fédérale d'Électricité, <<http://www.cfe.gob.mx/>>

Tableau 4 : Consommation moyenne par usager, 1992-2001 (en MWh/usager)

Année	Résidentiel	Commercial	Services	Agricole	Moyenne industrie	Grande industrie	Moyenne générale	Consommation totale a
1992	129	408	6 056	6 030	41 750	6 235 576	462	97 569 982
1993	131	406	6 105	6 213	40 112	5 912 676	460	101 276 858
1994	137	410	5 814	6 757	40 518	6 117 333	479	109 532 858
1995	135	387	5 454	6 837	38 915	6 264 920	475	113 365 036
1996	131	371	4 983	7 635	40 516	6 720 128	496	121 572 808
1997	133	378	4 817	7 517	41 466	6 974 227	515	130 254 616
1998	137	388	4 455	7 361	41 741	6 647 600	524	137 209 486
1999	140	394	4 034	7 296	40 770	6 594 846	536	144 996 452
2000	145	400	4 088	7 037	39 860	6 514 371	552	155 348 661
2001	149	397	3 891	6 489	37 133	5 907 551	536	157 203 912

Source: Commission Fédérale d'Électricité, <<http://www.cfe.gob.mx/>>

Tableau 5 : Ventes d'électricité, 1992-2001 (en milliers de pesos)

Année	Résidentiel	Commercial	Services	Agricole	Moyenne industrie	Grande industrie	Total
1992	4 613 054	3 793 826	1 471 708	560 671	6 468 066	3 140 982	20 048 306
1993	5 124 014	4 194 547	1 707 423	742 093	6 886 789	3 113 635	21 768 501
1994	5 913 714	4 631 690	1 794 335	835 944	7 341 321	3 109 284	23 626 288
1995	7 181 849	5 809 729	2 195 338	900 869	8 617 471	4 267 443	28 972 699
1996	9 095 480	7 136 270	2 770 977	1 264 054	12 964 982	7 155 847	40 387 610
1997	11 120 909	8 968 290	3 317 761	1 501 545	18 220 956	10 387 157	53 516 618
1998	13 839 786	10 845 859	4 213 033	1 749 828	21 426 941	11 117 735	63 193 182
1999	16 440 587	12 971 828	5 060 156	2 057 622	25 901 583	13 360 669	75 792 445
2000	20 197 502	14 733 909	6 148 370	2 266 153	32 706 316	17 484 586	93 536 836
2001	23 289 185	15 885 607	6 731 723	2 338 001	34 296 105	17 051 890	99 592 511

Source: Commission Fédérale d'Électricité, <<http://www.cfe.gob.mx/>>